

au chevet du pauvre, la Sœur de l'Espérance n'est pas pour eux une étrangère ; c'est l'ange consolateur de la terre qui vient remplacer une mère, une épouse, une fille, une sœur ou, mieux encore, elle remplace Notre-Seigneur compatissant aux maux de tous ceux qui recourent à Lui.

Exercée et éprouvée dans la vertu, la Sœur de l'Espérance passera donc ses jours et ses nuits au chevet des malades auprès desquels l'enverront ses Supérieures, et par sa douceur, son humilité, son abnégation, son dévouement à toute épreuve, sa charité tout apostolique, elle soignera les corps, consolera les âmes.

Elle ne fera pas un long séjour dans les familles où elle sera employée, sans revenir se retremper au foyer religieux de son monastère. Chaque matin, quand elle sera en dehors de sa résidence, elle se rendra à l'église la plus proche pour y entendre la sainte messe et communier ; chaque jour, elle fera ses exercices de piété prescrits par sa Règle. En un mot, qu'elle soit à la communauté ou en dehors, elle vivra en parfaite religieuse.

Avant sa mort, le vénérable Fondateur et Directeur de la dite Congrégation voulant assurer à ses filles spirituelles une direction stable et uniforme, obtint de Rome que le Supérieur général de la Congrégation des Révérends Pères Oblats de Marie Immaculée, fondée à Marseille, serait en même